

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 834

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

491 931 069 RCS Annecy.

EXCOTEC.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 200000.00 EUR.

Adresse : 145, Rue De la Fin, 74460 Marnaz.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION entre EXCOTEC, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, siège social 145 rue de la Fin 74460 MARNAZ 491 931 069 RCS ANNECY et SUPPAC société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros, siège social Zone Ecotec 244 Avenue des Amaranches 74460 MARNAZ 412 936 858 RCS ANNECY. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARNAZ du 25/05/2020, il a été projeté la fusion par voie d'absorption de la société EXCOTEC, par la société SUPPAC. Evaluation des apports : Actif : 4 403 226,17 euros. Passif : 3 044 614,80 euros. Actif net apporté : 1 358 611,37 euros. La société absorbante et la société absorbée sont détenues à 100% par la même société, il n'y a donc pas d'augmentation de capital. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du traité de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. La société EXCOTEC sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante approuvant le traité de fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANNECY le 26/05/2020 pour les sociétés EXCOTEC et SUPPAC. Pour avis..